



# MAIRIE DE SAINT GILDAS DES BOIS

## QUESTIONNAIRE ET INFORMATIONS

A compter du 1er janvier 2024, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) rend obligatoire pour tous, le tri à la source des déchets biodégradables.

Les déchets organiques ne devront plus être jetés avec les ordures ménagères : en les valorisant via le compostage, on enrichit les sols et on réduit le volume de nos déchets ménagers.

**Afin de mieux cerner vos habitudes en tant que Gildasien.es et de vous accompagner au mieux dans ce changement, merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et le retourner en Mairie ou en le remplissant directement en ligne :**



### 1.1 / Situation :

- Propriétaire       Locataire

### 1.2 / Type de logement :

- Appartement       Maison       Autre \_\_\_\_\_
- Avec jardin       Sans jardin

### 1.3 / Localisation :

- Centre bourg       Lotissement (*précisez*) \_\_\_\_\_
- Lieu-dit/hameau (*précisez*) \_\_\_\_\_

### 1.4 / Nombre de personne constituant le foyer :

- 1       2       3       4       5       6 et +

### 1.5 / A quel fréquence cuisinez-vous des produits frais ? (*légumes, fruits, viande, poisson, ...*)

- 1 fois / sem.       3-4 fois / sem.       tous les jours

## 2.1 / Pratiquez-vous déjà le compostage ?

Oui

Si OUI, depuis combien de temps ?

-----

### 2.o.1 / Fréquence de gestion du compost :

Jamais

De temps en temps (*brassage*)

1 fois/an (*recupérer le terreau*)

autre : -----

### 2.o.2 / Compostage des déchets verts :

(*tonte, branchages, feuilles mortes*)

Oui

Non

Dépôt en déchèterie ou à la plate-forme de déchets verts de Campbon

### 2.o.3 / Difficultés rencontrées avec le composteur : (*plusieurs réponses possibles*)

Non

Problèmes d'odeurs

Présence de rongeurs

Présence de moucheron

Compost trop humide

Mauvaise décomposition des déchets

Non

### 2.n.1 / Si non, pourquoi ? : (*plusieurs réponses possibles*)

Manque de place

Manque de temps

Pas d'intérêt

Peur d'éventuelles nuisances (*odeurs, rongeurs, ...*)

Déchets alimentaires donnés aux poules

Autres : -----

### 2.n.2 / Vous ne compostez pas, mais vous seriez intéressé pour :

Avoir un composteur individuel

Avoir un espace de compost collectif à proximité (*500 m max. du lieu d'habitation*)

Avoir un lombricomposteur

Pas intéressé

### 2.n.3 / Si compost partagé installé, préférence de gestion :

Par les habitants

Par des professionnels

Par les habitants accompagnés de professionnels

Intéressé pour gérer seul (*indiquer coordonnées*) : -----

-----

-----



Avec la Communauté de  
Communes  
du Pays de Pont-Château /  
Saint-Gildas-des-Bois  
**COMPOSTEUR BOIS à 27€**

### 3.1 / Vous possédez un jardin mais pas de composteur, que faites-vous de vos déchets vert ?

- Au fond du jardin en tas
- A la déchèterie (déchets verts)
- Dans le jardin (*mulching, broyage, ...*)

### 3.2 / Besoins d'informations complémentaires : (*plusieurs réponses possibles*)

- Achat d'un composteur / comment en fabriquer un ?
- Déchets à mettre ou ne pas mettre dans le compost
- Fonctionnement et entretien d'un composteur
- Conseil pour éviter la présence de nuisible (*rongeurs, moucheron*s)
- Astuces pour éviter les odeurs
- Techniques de réutilisation des déchets verts au jardin
- Non, pas besoins d'informations complémentaires



### 3.3 / Vous seriez intéressé pour :

- Recevoir des informations sur le compostage avant de se lancer et continuer sereinement
- Participer à la mise en place de composteurs collectifs et être accompagné par le SMCNA
- Avoir une formation menée par le SMCNA (1 ou 2 jours) et devenir référent compostage sur Saint-Gildas-des-Bois ("*guide*" ou "*maître*" composteur)

**Laissez nous vos coordonnées (Nom, prénom, mail, tél), si vous souhaitez que l'on vous contact :** .....

**ou vous rapprocher de la mairie ou du SMCNA.**

Le conseil municipal de Saint-Gildas-des-Bois,  
vous remercie d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire.



**Le SMCNA (Syndicat Mixte  
Centre Nord Atlantique)**  
biodechets@smcna.fr  
02 40 79 51 48



**La Communauté de Communes  
du Pays de Pont-Château /  
Saint-Gildas-des-Bois**  
02 40 45 07 94



**Mairie de  
Saint-Gildas-des-Bois**  
mairie@saintgildasdesbois.fr  
02 40 01 54 54